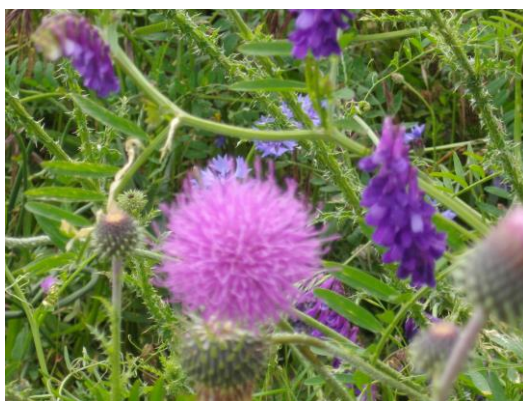
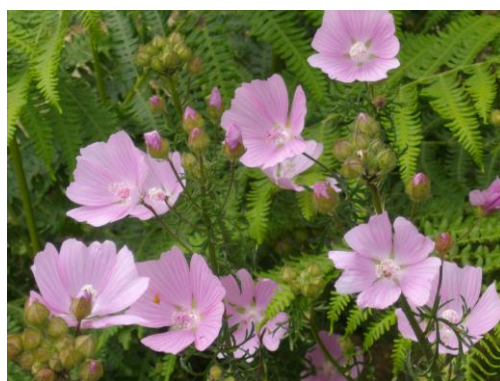


Bulletin municipal

Viala du Tarn



Été 2018



Fleurs sur nos chemins



Connaissance de la commune : les mines argentifères du Minier

Ce hameau de Viala-du-Tarn était riche et prospère, mais son histoire s'est enfouie dans le sol, quand les veines d'argent ont disparu avec leurs exploitants. Alain BERNAT a réalisé une brochure très complète et très documentée sur l'histoire du Minier, disponible prochainement en mairie et à la bibliothèque.

Perdu au fond d'une vallée encaissée à quelques pas des Rasperes du Tarn, Le Minier se révèle d'abord par ses quatorze moulins sur les bords des ruisseaux de Saint-Symphorien et du Minier. Et au détour d'un virage, le hameau se révèle enfin par une poignée de grandes bâtisses cossues du XIII^e siècle à fenêtres géminées et portes d'ogive. Un paradoxe quand on s'aperçoit qu'autour du petit pont et de l'église, il n'y a qu'une quinzaine d'habitations.



Maison typique du XIII^e siècle à l'entrée du village

Le plomb argentifère

L'explication est un minerai qu'il faut arracher à la montagne. Vers 1250, avec la mine d'Orzals, des écrits du comte de Rodez relatent l'extraction de plomb argentifère autour du village. Près de 50 kg en 1267 et 98 en 1268, selon les recherches d'Emmanuel Johans, enseignant à l'université du Maine. Et le seigneur ruthénois n'en prélevait que 6 %.

La mine d'Orzals en 1250

Une vingtaine de galeries de mine ont été recensées. La plus vieille, Orzals, qui se trouve sur un terrain privé, est fermée par une porte maçonnée. Pourtant, à l'intérieur, ce n'est qu'un étroit goulot. Deux, trois personnes au maximum pouvaient s'y mouvoir. On comprend mieux la modestie du hameau en nombre d'habitants, mais pas par sa richesse. Le pigeonnier comporte pas moins de 400 volets. Et tous ces moulins servaient-ils à moudre le grain ou plutôt à concasser la roche extraite pour en retirer l'argent si précieux? Battaient-ils monnaie?

À côté du pont, se dresse également la maison de Jean-Pierre Caylar. Il faut tourner les yeux vers le ciel pour remarquer la lanterne des morts, hissée comme une tour au sommet de l'édifice moyenâgeux. Sorte de cheminée avec un chapeau pointu, on se perd en conjectures sur sa signification. Cela servait-il à prévenir de la mort d'un mineur, d'un éboulement ou simplement marquer l'appartenance à une corporation du propriétaire ? Que de questions sans réponse. Chacun au village a ses hypothèses, fort des vestiges qu'il a pu glaner en bêchant le jardin, lors d'une rénovation ou d'une promenade dans les bois environnants.



Vue arrière de la maison de Jean-Pierre Caylar avec la curieuse cheminée « lanterne des morts »

Disparition en 1956

Mais le mystère de ce joli petit village a continué bien après ces temps reculés. Les mines se sont arrêtées en 1956. Toujours exploitées par une poignée d'hommes, c'était des indépendants qui creusaient la roche. Les galeries s'enfonçaient tout de même à plus d'un kilomètre et sont très étroites.

Métal Europ

La dernière en activité se situait à une trentaine de mètres d'une ruelle partant de l'église. L'entrée, obturée par précaution et recouverte de broussailles, donne toujours de l'eau. Les plus anciens racontent encore qu'une pompe à eau tournait en permanence.

Toujours est-il, que même sur ce passé récent, les informations manquent. Les droits d'exploitation et les terrains appartenaient à Métal Europ, société dont la fermeture, du jour au lendemain, de sa fonderie de plomb à Noyelles-Godault dans le Pas-de-Calais avait défrayé la chronique en 2003.

N'ayant fait que peu de cas des 800 employés, quelques arpents de terres en Sud-Aveyron n'étaient plus une priorité.

Le Jeudi 23 Août, l'association « Sauvons Saint-Martin d'Ayguebonne » organise une Marche-Découverte (avec pique-nique) sous la conduite de deux connaisseurs exceptionnels de notre patrimoine, Alain Bernat archéologue et passionné d'Histoire et Françoise Galès docteur en Histoire de l'Art, responsable des services du Patrimoine et des Archives à la Mairie de Millau, tous deux membres actifs de l'Association.

Le thème de la journée : « Les vestiges de l'exploitation minière au Moyen-Âge dans le vallon d'Orzals-Le Minier-Amalou »

Le rendez-vous est fixé à 9 h 30, parking du Pont de la Rode (embranchement vers le Minier à partir de la D73 vers Le Viala). Participation libre.

Si l'été est enfin là, nous avons quand même subi, durant les cinq premiers mois de l'année, une météo exécrable, qui a contribué à densifier la végétation, tant au niveau des chemins, que des taillis, des haies ou des pelouses. Aussi, je voudrais remercier toutes les personnes qui agissent dans leurs secteurs respectifs, pour l'entretien des espaces publics et le fleurissement de nos villages. Grâce à ces bonnes volontés, nos lieux de vie jouissent d'un embellissement respectable et conservent toute leur attractivité pour les résidents et les gens de passage sur notre commune.

Interpellé à plusieurs reprises par des querelles de voisinage, dues à des nuisances occasionnées par nos animaux domestiques (chiens, chats), pour des aboiements, des déjections, des divagations avec attaque de troupeaux, je pense qu'il est souhaitable qu'une saine discussion s'instaure. Chaque propriétaire doit être conscient, qu'il est pleinement responsable de son animal et qu'il a le devoir de veiller, et de s'assurer, que celui-ci n'apporte aucune gêne, dans son périmètre de liberté.

Mais relativisons tous ces méfaits qui génèrent du stress et regardons plutôt autour de nous si des personnes âgées, malades ou handicapées n'auraient pas besoin de nous. Un geste, une présence, un transport selon nos disponibilités, pourraient leur apporter un peu de réconfort.

Les vacances sont là et notre population va doubler. Mon soutien va à tous ces bénévoles qui oeuvrent dans les diverses associations ou comités de la commune pour la réussite de leurs activités et de leurs animations espérant la participation du plus grand nombre d'entre nous. Surveillons les affiches, surveillons le site internet pour être informés et bon été à vous tous.

Le Maire et directeur de publication
Michel HERAUD

 **Etat-civil****MARIAGES**

- BOUCAULT Anne et DIABIRA Silman le 12 mai à Viala du Tarn
- MAURY Virginie et CHAMPETIER François le 19 mai à Viala du Tarn

DECES

- CONSTANS veuve MALAVAL Elyre le 21 janvier à Millau
- MAURY Marie-Claude le 10 février à Viala du Tarn
- GINESTE CARRAT Raymonde le 20 février à Gagnières (30)
- ROUX veuve GINESTE Paulette le 21 février à Millau
- GREGOIRE JULIEN Anne le 17 mars à Olemps
- BOUDES veuve MALAVAL Marie Jeanne le 18 mars à St Rome de Tarn
- FOURCADIER Robert le 2 mai à Mende (48)
- SENEGAS Georgette le 18 mai à ST Affrique

 **Renseignements pratiques**

Horaires de la mairie : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h00, Tel : 05 65 62 52 37

Horaires de l'agence postale : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30, samedi de 8h50 à 12h10, Tel : 05 65 62 06 42

Site internet municipal : tapez vialadutarn.fr

Bibliothèque municipale gratuite: ouverture mardi, mercredi 15h30 à 18h30, samedi 10h30 à 12h30

Tourisme : Consultez le site www.tourisme-muse-raspes

Assistante sociale : permanence en mairie ; prendre RV au 05 65 60 95 55

Notaire : permanence en mairie; prendre RV au 05 65 46 33 01

Transport à la demande : sur Millau le vendredi et Saint Affrique le samedi départ 9h30, retour 12h00

Contact : Suzanne KUNOW 06 77 07 12 99

Possibilité également d'utiliser le car du ramassage scolaire pour Saint-Affrique (départ 6h55/ retour 18h30)

Déchèteries :

Déchèterie de Saint Rome de Tarn : ouverture mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Déchèterie de Salles-Curan (secteur de Coudols/Ladepeyre) période hiver du 1er octobre au 30 avril:

ouverture mardi de 9h00 à midi ; jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h ;

période été du 1er mai au 30 septembre : comme en hiver avec en plus le samedi de 14h à 17h30

Gendarmerie de Saint Rome de Tarn : ouverture lundi, jeudi et samedi de 14h à 18h

Permanence habitat à Saint Rome de Tarn : le 2ème mardi de chaque mois de 10h00 à 11h00 à la mairie

Notre commune a le désir d'apporter aux familles résidant sur la commune, ainsi qu'aux futures familles désirant s'installer dans le village, un service le plus proche possible de leurs attentes.

C'est pourquoi, les élus ont décidé de mettre en place, à titre expérimental, et ce, dès cette rentrée 2018, une garderie périscolaire dès 7h30 du matin et jusqu'à 18h30 le soir, surveillée par du personnel compétent, ainsi qu'un centre de loisirs pour le mercredi matin de 7h30 à 12h30, afin de compléter l'offre de garde déjà fournie par les deux assistantes maternelles du village, Maïder et Delphine, qui accueillent et ont accueilli à leur domicile depuis de très nombreuses années les petits Vialarains, permettant ainsi la pérennisation de notre école communale.



Rappelons qu'à la rentrée 2018, et à la demande d'une majorité de familles, la semaine scolaire est dorénavant

basée sur le rythme de 4 jours de classe de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une garderie était déjà mise en place depuis quelques années dès 8h30 dans les locaux de l'école. La nouvelle municipalité a décidé d'avancer d'une heure l'horaire de garderie qui débutera donc à 7h30. De même les enfants seront accueillis en garderie du soir après la fin de la classe de 16h30 à 18h30. **Une participation financière de 1€ par heure de garde sera demandée aux familles sachant que toute heure commencée sera due. La garderie existant actuellement de 8h30 à 8h50 restera gratuite.**

De même, un centre de loisirs sans hébergement accueillera les enfants entre 3 et 11ans de 7h30 à 12h30, le mercredi matin, à la Maison du Temps

Libre, sur la base d'une participation financière forfaitaire de 5

à 7€ suivant le quotient familial. L'arrivée des enfants pourra se faire de manière échelonnée entre 7h30 et 9h00 et le départ de même, échelonné entre 12h00 et 12h30. Entre temps, entre 9h00 et 12h00, se dérouleront des activités pédagogiques dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, ... encadrées par un intervenant compétent et diplômé.

Tous les parents d'élèves ont reçu le règlement intérieur de la garderie/ centre de loisirs et ont été invités à remplir la fiche d'inscription dans le cas d'un besoin occasionnel ou systématique de garde.

Temps scolaire et temps périscolaire devant être parfaitement distingués tant par les enfants que par les familles et par le personnel encadrant, les tableaux ci-dessous résument le temps de l'enfant afin que les responsabilités soient clairement identifiées par tous.

Calendrier du temps de l'enfant lundi, mardi, jeudi, vendredi (locaux de l'école)

7h30/8h50	8h50/12h00	12h00/13h20	13h20/16h30	16h30/18h30
Garderie municipale	Ecole	Cantine municipale	Ecole	Garderie municipale
Responsable : Mairie 05 65 62 52 37 Michel 06 82 44 77 22 Bernadette 05 65 46 00 22 06 70 53 88 44	Responsable Enseignants 05 65 62 57 58	Responsable : Mairie 05 65 62 52 37 Michel 06 82 44 77 22 Bernadette 05 65 46 00 22 06 70 53 88 44	Responsable Enseignants 05 65 62 57 58	Responsable : Mairie 05 65 62 52 37 Michel 06 82 44 77 22 Bernadette 05 65 46 00 22 06 70 53 88 44

Calendrier du temps de l'enfant Mercredi matin (MTL)

7h30 à 9h00	De 9h00 à 12h00	De 12h00 à 12h30
Garderie municipale arrivée échelonnée au gré des responsables de l'enfant	Activités pédagogiques	Garderie municipale départ échelonné au gré des responsables de l'enfant
Responsable : Mairie 05 65 62 52 37 Michel : 06 82 44 77 22 Bernadette : 05 65 46 00 22 06 70 53 88 44 bernadette.salvat@laposte.net		

Une trentaine d'enfants est attendue à l'école pour la rentrée 2018, répartie entre deux classes. Nous ne connaissons pas à ce jour le nom de l'enseignant qui aura en charge la classe des grands. La classe des maternelles/CP restera sous la responsabilité de Mme Noëlle Vinard.

La mairie a doté l'école de **8 ordinateurs portables** performants pour les élèves et renouvelé également **l'ordinateur administratif** au service de la direction.

Lors du dernier **conseil d'école du jeudi 21 juin**, les enseignantes ont fait part des divers projets pédagogiques réalisés ou à venir : à savoir la fête du Livre perché à Mostuéjols où chaque classe participante est récompensée, le permis piéton mis en place dans la classe des grands en lien avec la gendarmerie, la journée occitane toujours très bien organisée du lundi 25 juin à Montaigut regroupant près de 200 enfants et la sortie scolaire à Salles-Curan du lundi 2 juillet avec au programme promenade en bateau sur le lac et accro-branche l'après-midi.

La fête de l'école, le 29 juin, sur la place du village, organisée par l'APE, a eu tout le succès désiré. Familles, villageois, élus, tout le monde – ou presque- étaient présents pour applaudir le spectacle proposé par les enfants dans le cadre de l'école et pour danser sous l'impulsion de Véronique et du groupe d'enfants ayant participé à l'atelier périscolaire de danses occitanes. L'APE après avoir offert un livre à chaque enfant a organisé en main de maître la buvette et le repas paëlla préparé par l'aubergiste David. Le tout dans la belle douceur d'une soirée estivale.

Avec la fin de l'année s'achèvent les **ateliers périscolaires** du vendredi après-midi : bricolage (fabrication de nichoirs à mésanges dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires et construction d'un treillis pour rosier grimpant installé à la porte de l'horloge) sous la responsabilité de Joël secondé par Gérard ou Roland et danses collectives sous la conduite de Véronique. Une transmission de savoirs et de passions ... pour le plus grand plaisir et l'éveil des enfants.



Polka piquée...



et Macarena pour clôturer la séance...



avant de se produire sur scène.



Atelier "nichoir" sous le préau de l'école et mise en peinture du treillis pour le rosier grimpant de la porte de l'horloge





Une habitation (bien fleurie) sur la D73

Pourquoi un projet adressage ?

Notre commune fait partie des dernières collectivités qui ne disposent pas d'un système d'adressage qui permet de localiser surement chaque habitation. Et pourtant la possibilité d'accéder en toute fiabilité à chacune des habitations implantées sur notre territoire présente de nombreux avantages. C'est pourquoi l'équipe municipale après en avoir délibéré a décidé de mettre en œuvre le projet adressage sur notre commune.

Les gains attendus d'une telle démarche sont multiples et concernent plusieurs domaines de notre quotidien :

Intervention des services d'urgence : accès facilité et plus rapide sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre avec la certitude d'intervenir au bon endroit, visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (conditions d'accès)

Acheminement du courrier et des colis : amélioration de l'efficacité du service plus particulièrement pour la livraison des colis effectuée par des prestataires qui ne connaissent pas notre territoire.

Optimisation des services : services à la personne, déploiement des réseaux eau, télécommunication et du réseau fibré, aide au recensement.

Navigation : généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples.

L'adressage d'une habitation consiste à mettre en place une dénomination et une numérotation de voie en répondant à 2 principes :

Toute voie ouverte à la circulation publique doit être dénommée.

Un point d'accès n'est pas dénommé, un numéro lui est attribué (et devient un Point d'Accès Numérique).

Etat des lieux pour notre commune

Pour les 7 villages la plupart des voies identifiées sur le cadastre sont dénommées mais aucun numéro n'est attribué. Les écarts ne sont pas traités.



Le village du Minier

Déploiement du projet

Ce projet sera déployé par l'équipe municipale avec l'appui du Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents (SMICA). Le travail va consister à s'assurer que les dénominations existantes répondent aux normes du SDIS, ne sont pas en doublon par rapport aux communes qui disposent du même code postal et respectent les règles applicables en matière de mise en place de l'adressage des habitations. Dans le cas de non-conformité par rapport aux exigences il nous reviendra de procéder aux changements de dénomination des voies. Les riverains de chaque voie concernée par des modifications de nom seront consultés.

Le SMICA nous remettra tous les plans nécessaires à la collecte des données de dénomination et de numérotation des voies et se charge de renseigner le système de géo-référencement qui sera ensuite communiqué aux administrations et aux différents acteurs économiques qui utilisent le système d'adressage.

Planning du déploiement

L'objectif est de coordonner la démarche d'adressage avec les travaux d'installation de la fibre optique (projet THD). Toutes les voies publiques seront dénommées et numérotées pour l'automne 2019, période de lancement des études du déploiement de la fibre. La dernière étape consistera à poser les plaques de rue et la numérotation des habitations. La commune se chargera de la pose des plaques de rue et il reviendra à chaque administré propriétaire d'une habitation de poser le numéro qui lui sera remis.

Qu'est-ce que le très haut débit ?

Le très haut débit est la possibilité d'avoir une connexion Internet très rapide, à minima de 100 Mbit/s, soit au moins 5 à 100 fois plus rapide qu'une connexion classique. Cette vitesse ne peut être apportée que par des câbles en fibre optique (information sous forme de lumière) et non par des câbles en cuivre (information sous forme de signaux électriques) utilisés jusqu'à présent pour le téléphone et Internet. Pour accéder au très haut débit, il faut donc qu'un nouveau câble en fibre optique soit déployé jusqu'à votre domicile.



Village de Pinet

Le réseau fibre optique jusqu'à votre porte

Pour réduire la fracture numérique, le SIEDA, les Communautés de Communes et le Conseil Départemental se sont fixés l'objectif de permettre l'accès au réseau numérique très haut débit à l'ensemble des habitations du département, soit 155 000 prises à installer d'ici 2022.

La maîtrise d'œuvre de ce projet, très ambitieux, pour sa partie réseau a été confiée à la société ALL FIBRE AVEYRON LOT LOZERE – ALLIANCE THD filiale de l'opérateur ORANGE. Qui finance le déploiement du très haut débit ?

Le financement de la construction de ce réseau fibre est réparti entre ORANGE, l'Etat, la Région, le Département, et les Communautés de Communes qui s'acquitteront d'une contribution à hauteur de 5€ par an par habitant pendant 15 ans, sauf pour les villes de Rodez et Millau pour lesquelles le financement est intégralement à la charge de l'opérateur ORANGE.

Le coût du projet est de 266 Millions d'Euros, dont 202 M€ pour la société de projet ALLIANCE THD et 64 M€ pour l'état, la région et les collectivités Aveyronnaises.

Comment se construit un réseau numérique en technique fibre ?

1ère étape

Pour notre commune 2 armoires de rue seront respectivement positionnées au Coudol et à Coudols. L'armoire de rue au Coudol sera raccordée au nœud de raccordement optique de Saint Victor (central) par le réseau de transport optique. L'armoire de rue de Coudols sera raccordée au central de Salles Curan. Les centraux et armoires actuels qui abritent les

équipements et raccordements filaires (réseau en fil de cuivre) seront progressivement abandonnés. Le réseau de transport optique réutilisera les infrastructures existantes, tracés aériens ou souterrains selon le cas. En revanche s'il y a nécessité de créer de nouvelles liaisons elles seront réalisées en technique souterraine.

2ème étape

Création du réseau secondaire dit de distribution optique qui relie les armoires de rue aux points de branchement optique (PBO). Ce réseau secondaire est constitué d'une fibre par abonné potentiel. En principe les PBO sont positionnés par quartier et situés à moins de 100 m de l'habitation la plus éloignée. Le domaine d'intervention de la société ALLIANCE THD chargée de construire le réseau s'arrête à la pose et au raccordement des PBO.

3ème étape

C'est l'étape dite de commercialisation. Le raccordement entre votre domicile et le PBO de votre quartier sera réalisé par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) que vous aurez choisi. Cette étape peut prendre 2 à 3 mois.

Ce qu'il vous faut savoir

Il y a égalité de traitement de toutes les habitations, quelle que soit leur situation géographique.

Le planning de déploiement est de 5 ans. Trois tranches de travaux 2018, 2018-2019, 2012-2022 vont se succéder. Dès la 1ère année les travaux commencent sur toutes les communautés de communes du département (CC) et se poursuivront conformément aux priorités établies par chaque CC.

Pour la commune du Viala du Tarn, classée en priorité 2, les études sont planifiées pour fin 2019 et la construction du réseau pour 2020. C'est l'Entreprise SPIE qui réalisera les travaux.

A partir de 2019 un site tenu à jour par ALLIANCE HTD permettra de suivre l'état d'avancement du réseau, il sera accessible par tous. Vous serez également informés des fournisseurs d'accès présents sur le réseau et vous pourrez ainsi faire votre choix.

L'abonnement fibre pourra s'effectuer sur Internet ou en boutique pour les opérateurs importants.



Bourg du Viala

Programme de travaux annuels

Au cours de l'année 2017 l'équipe municipale a finalisé et validé un programme de travaux inscrits au budget pour l'année 2018. Ce programme de travaux couvre plusieurs domaines et vise à améliorer les conditions de vie de la population mais aussi à perpétuer le patrimoine de notre commune.

Seules les actions significatives sont citées.

- **Actions de sécurité :**

- Mise aux normes de sécurité des installations électriques de l'école et de la maison du temps libre, travaux réalisés.

- Sécurisation de la cour de l'école avec la pose de barrières en bois décoratives



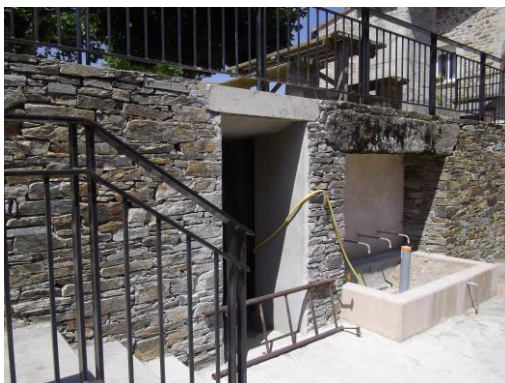
- Sécurisation partielle de l'approvisionnement depuis le réseau de Montjoux, travaux en cours (cf la gestion de l'eau)

- Rénovation des équipements hydrauliques de 4 châteaux d'eau, vannes, compteurs, robinets à flotteur, tuyauteries, travaux planifiés.

- **Actions d'amélioration des conditions de vie :**

- Installation de 2 lampadaires au lotissement La Coste, travaux planifiés fin juillet,

- Remise en service des toilettes centrales, travaux en cours



- Installation de bancs à l'îlot des Sagnes

- Poursuite de l'opération cœur de village au niveau des réseaux, tranche Le Minier, Le Portail et le Barry, à partir d'octobre,

- **Actions pour perpétuer le patrimoine :**

- Création d'un accès pour désenclaver l'arrière de l'auberge offrant ainsi des perspectives pour une éventuelle modernisation de l'outil de travail, planifié en septembre

- Remplacement du store de la terrasse de l'auberge



- Achèvement de la rénovation du lavoir de Valencas

- Remplacement des volets en bois du bâtiment de la mairie

- Rénovation des monuments aux morts (centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale), attente subvention, planifié en septembre.

- Réparation de la noue de la toiture de la maison du temps libre, travaux réalisés.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA – ce sont les différents organismes qui contrôlent l'élaboration du PLUI sur le fond et sur la forme : DDT, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, Syndicat mixte du SCOT...) début 2018, ainsi qu'à la population. Il a été largement validé et le débat en conseil communautaire actant cette validation aura lieu dans les prochains mois.

Nous travaillons actuellement avec le bureau d'études sur le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'accent est mis sur le développement du centre village.

Des réunions publiques auront à nouveau lieu au terme de cette phase prévu en fin d'année.

Nous vous rappelons qu'un registre de concertation est disponible en mairie pour recevoir vos demandes ou remarques et qu'un site Internet dédié a été créé.

Poursuite du projet de mise en sécurité de la RD73

La RD73 reste encore très étroite en de nombreux tronçons de son tracé ce qui la rend difficile à la circulation et dangereuse par endroit. La campagne d'élargissement de cet axe important pour notre commune va se poursuivre sur sa partie qui longe le Tarn. Ces travaux sont pilotés par la Direction des Routes et des Grands Travaux, Subdivision Sud, du Conseil Départemental.

Deux tranches de travaux sont planifiées pour mener à bien la sécurisation de cette portion de la RD 73 entre le P.R. 21.600 et le P.R. 22.900, soit 1300 m.

1ère tranche de travaux en 2018

Deux tronçons (en rouge sur la carte) seront élargis, du P.R. 21.600 au P.R. 22.000 soit 400 ml, et 120 ml au P.R. 22.800, au droit de l'éboulement du mur de soutènement de la route, zone actuellement balisée par des panneaux de signalisation de chaussée rétrécie et de danger.

2ème tranche de travaux à l'horizon 2020

Un 3ème tronçon (en bleu sur la carte) de 670 ml sera également sécurisé. Cette dernière opération finalisera les travaux d'élargissement de cette section de la RD 73 entre le Mas de la Nauq et le pont de Saint Rome de Tarn.

Consistance des travaux pour la tranche 2018

Création d'une nouvelle chaussée de 5,5 m de large avec accotements. Les parapets seront alignés, les murs de soutènement seront réparés en tant que de besoin.

Compte tenu du volume important de roches à déblayer les opérations de terrassement feront appel à l'utilisation d'explosifs et du Brise Roche Hydraulique (BRH). Le volume de roches, cumulé pour les 2 tronçons, à déplacer est de 13 300 m³.

Programme des travaux

Ces travaux sont prévus dans un délai compris entre 4 à 5 mois à compter du 1er octobre 2018.

Une fermeture de la RD73 sera nécessaire durant :

- 3 mois pour le terrassement, d'octobre à décembre 2018,
- 1 mois pour la réalisation des traversées, poutres de rives, couche de roulement en avril ou mai 2019.

Contraintes

Une déviation sera mise en place lors des périodes de fermeture de la RD73 par la RD169 et la RD993.

Le service des transports scolaires de la Région, qui assure la liaison Viala du Tarn – Saint Affrique, sera contacté par la Direction des Routes pour évoquer les périodes de fermeture de la RD73 et étudier la solution de remplacement la moins pénalisante à mettre en œuvre en termes de temps de trajet pour les élèves.

Information des usagers de la RD73.

La Direction des Routes tiendra une réunion publique à la maison du temps libre du Viala du Tarn en septembre afin de présenter ces travaux aux habitants et bien évoquer les contraintes de circulation.

Etudes complémentaires demandées par la Commune du Viala du Tarn

Des études d'élargissement sont demandées à la Direction des Routes pour les tronçons repérés en violet sur la carte.





Environnement : L'ambroisie une plante envahissante qui nuit à la santé

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes originaires d'Amérique du Nord et apparues en France dès 1860.

L'Ambroisie (*Ambrosia* sp.) a été classée comme espèce nuisible à la santé humaine depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. C'est une plante qui produit des quantités très importantes de pollen et de graines et se disperse rapidement sur le territoire. Elle colonise rapidement les milieux ouverts (remblais, bords de route et de cours d'eau...) et les milieux agricoles propices (tournesols, jachères) en raison de sa persistance dans le sol et de sa potentielle résistance aux herbicides. Au moment de la floraison, l'ambroisie devient un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Elle produit de nombreuses inflorescences et dispose d'une capacité de reproduction extrêmement élevée. Elle est aujourd'hui l'une des **principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France.**



jeune plant d'ambroisie

En effet, on estime que environ 15% de la population y serait sensible. Le pollen d'ambrosies est émis à la fin de l'été, ce qui permet de distinguer la pollinose d'ambrosies, des autres pollinoses plus précoces.

Son pouvoir allergène est très élevé : quelques grains de pollen dans l'air suffisent à provoquer des réactions allergiques type pollinoses ou « rhumes des foins » responsables de symptômes allergiques chez les sujets sensibles (rhinites, conjonctivites, démangeaisons...) ainsi que l'apparition ou l'aggravation d'asthme.

En région Occitanie, l'ambroisie à feuilles d'armoise se propage progressivement. Cette plante envahissante émet de fin août à mi-septembre un pollen hautement allergisant provoquant asthme, eczéma, rhinites... pouvant toucher entre 10 et 20% de la population. Elle est ainsi classée comme nuisible à la santé humaine. L'ambroisie s'installe rapidement sur les grèves de rivières, les chantiers et bords de route, mais aussi sur les sols nus au printemps et peut entraîner des pertes économiques pour les filières agricoles. Deux autres ambrosies, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis grêles, se rencontrent également en Occitanie Il est recommandé d'envoyer une photo de la plante

repérée ; n'hésitez pas à vous documenter pour éviter les risques de confusion avec d'autres plantes mais de manière localisée. L'ambroisie à feuilles d'armoise est localisée à ce jour, sur 3 communes en Aveyron. Les autres ambrosies ne sont pas connues en Aveyron.



Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Parcelle envahie par des ambrosies

Pour l'intérêt général et dans une optique de préservation de la santé publique, une lutte nationale est mise en place et encadrée par la réglementation sanitaire. Ces trois ambrosies sont concernées par les mesures obligatoires de lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine. **Une mobilisation collective est donc nécessaire et indispensable pour limiter son implantation et les risques pour la santé des citoyens.**

Un projet « ambrosies et prévention des pollinoses en région Occitanie », piloté par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Occitanie et co-animé par la FREDON LR (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Languedoc Roussillon) et l'URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a débuté cette année.

Ce projet a pour but de freiner la progression de la plante, en la faisant connaître au grand public et en mettant en place des stratégies de lutte. Il permettra également de réaliser une cartographie actualisée de la présence et de la progression de la plante sur le territoire.

Toutes les communes d'Occitanie ont reçu un courrier leur demandant de nommer un référent ambroisie. Son rôle de médiateur dans la lutte contre l'ambroisie, sert aussi d'appui à la reconnaissance et à la lutte sur le terrain : vérifier les signalements provenant de la plateforme ; repérer les zones colonisées et inviter les personnes concernées à agir ; contribuer, sous l'autorité du Maire, à l'application de la réglementation en vigueur, communiquer et faire remonter les informations, etc.

Chaque citoyen est susceptible d'être concerné!

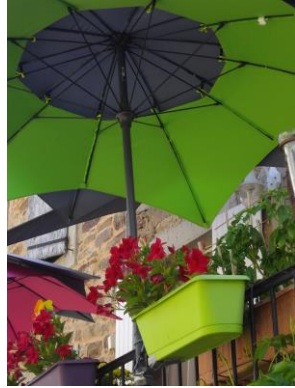
C'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler sa présence, voire à la détruire si vous rencontrez quelques plants. Vous pouvez signaler la présence d'ambroisie sur une plate-forme dédiée via l'un des 4 canaux disponibles :





concours départemental

Comme chaque année, le jury composé d'élus de communes aveyronnaises ainsi que de M. Eric Gayraud responsable de la pépinière départementale, viendra visiter le village dans la première quinzaine de juillet. D'ores et déjà, on remarque que les habitants se prennent au jeu et ont à cœur de rendre de plus en plus attrayant et haut en couleurs leur devant de porte dont voici quelques exemples parmi tant d'autres...



Petit à petit le village évolue et change d'aspect. Au minéral vient s'associer le végétal comme en témoignent les photos de gauche datant d'octobre 2014 et celles de droite prises en juin 2018.



Finie la course aux plantes rares, introuvables et parfois incultivables : place à plus de sagesse.

Portons à nouveau nos regards sur l'humble fleurette, l'épillet modeste, la vagabonde des talus pour la reconnaître, la nommer et découvrir son rôle dans le concert des grands équilibres de la nature qui maintient nos jardins en bonne santé.

Avant l'arrivée des méthodes de gestion « efficace » de l'agriculture intensive, les campagnes fournissaient naturellement à chaque insecte de quoi effectuer son cycle vital. Nul besoin alors d'hôtels à insectes pour les hyménoptères ou de jachère fleurie pour les abeilles. L'évolution avait prévu un « pack complet gîte et couvert » et chacun y trouvait sa place.

L'interdiction des pesticides dans les espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017 a montré la voie : on allait refaire confiance à cette nature qui sait très bien, et sans nous, générer la vie ; on allait de nouveau s'appuyer sur les auxiliaires et découvrir les liens essentiels et si fragiles qui unissent le végétal et l'animal.

Dans nos villages, le long de la route, en bordure des habitations, caracolent de nouvelles espèces que nous n'avions plus le loisir de croiser. La nature radoucit les zones goudronnées, entraînant un cortège de sauvageonnes et avec elles une petite faune qui avait disparu.

Ces plantes simples ont évolué avec les insectes et les animaux jusqu'à devenir indissociables. Sans l'achillée pour héberger les pucerons, comment se nourriraient les larves de coccinelles ? Sans la carotte, quid du machaon ?

La disparition des fleurs sauvages au profit de variétés horticoles trop « travaillées » produisant peu ou pas de pollen ni de nectar avait conduit à la mise en péril de ces équilibres.

Ces années de folies botaniques en tout genre ont fini par donner envie au jardinier de revenir à la nature.



Coup de phare sur le service de l'eau

Etat des lieux succinct et contexte :

Les réseaux d'adduction et de distribution de l'eau potable de notre commune ont fait l'objet de multiples programmes d'équipement. Commencés dans les années 1960, les travaux se sont poursuivis sur une période de 25 à 30 ans pour se terminer, excepté le forage du Puech, dans les années 1985/1990. Le maillage des 11 points de captage (dont 4 sur le territoire de la commune de Salles-Curan) avec un habitat très dispersé sur un territoire relativement vaste (38,56 km²) a nécessité un réseau très étendu d'une longueur de 50 km avec 12 ouvrages de stockage d'une capacité totale de 1 000m³

Ce réseau dont l'âge varie entre 30 et 50 ans se caractérise par un état de vétusté avancé, surtout sur ses aspects composants, vannes, compteurs, détendeurs, ventouse mais aussi sur les canalisations fonte. Il manque en revanche des compteurs et des vannes de secteur, éléments indispensables à la localisation de fuites et à une connaissance précise des flux.

La vétusté des vannes qui équipent les châteaux d'eau se traduit par l'impossibilité de les manoeuvrer ce qui a pour conséquence d'empêcher le nettoyage des réservoirs. Cette situation rend plus difficile la maîtrise de la qualité de l'eau. Le coût d'ordre unitaire de rénovation des châteaux d'eau (hors partie bâtie) est de 5 000 € HT.

Le gestionnaire de la distribution de l'eau a pour obligation d'entretenir le réseau. L'exigence la plus importante concerne le remplacement progressif des conduites les moins fiables et les plus anciennes pour prévenir les fuites. En prenant comme hypothèse une durée de vie moyenne des conduites de 70 ans, c'est 700ml /an de canalisations qui doivent être remplacés, soit un coût d'ordre annuel de 50 000 € HT.

Les points de captage de la ressource en eau doivent répondre à des exigences de protection vis-à-vis des risques de pollution. Ces dispositions applicables déjà dans les années 1960 n'ont jamais fait l'objet de réalisation dans notre commune. Le coût estimé de l'opération protection des captages est de 100 000 € HT.

En 2007 la municipalité a décidé d'un programme de rénovation des réseaux humides pour le Bourg du Viala du Tarn avec la création d'une station d'épuration. Une première tranche de travaux, station d'épuration et 1ère moitié du Bourg, a été réalisée entre 2009 et 2010. Il reste à réaliser la partie qui concerne le Minier, la rue et la place du Portail (côté Ouest), la rue du Barry, la RD en traverse. Le coût d'ordre HT de l'ensemble de ces travaux sur les réseaux humides a été chiffré par le Maître d'œuvre à 450 000 €.

Ces 20 dernières années des épisodes de sécheresse ont notablement réduit la ressource en eau sur les périodes concernées (les plus singulières 2003 et 2017). Confrontées à ces difficultés les municipalités en place ont dû réagir dans l'urgence en faisant transporter de l'eau ce qui représente des coûts non négligeables. Et parallèlement à ces dispositions d'urgence les équipes municipales ont décidé d'opérations d'équipement afin de fiabiliser la ressource et de la pérenniser dans la durée. En 2003 (avec reprise en 2010) création du forage du Puech, en 2017 mise en

place d'une conduite de sécurisation partielle de notre réseau entre la commune de Montjoux et le château d'eau de La Lande, coût d'ordre 30 000 € HT. En 2019 la sécurisation totale de l'ensemble de notre réseau par un raccordement au réseau du syndicat du Ségala est estimée à 100 000 € HT

En août 2017, alors que les sources affichaient des débits extrêmement bas nous avons dû compenser par une augmentation de la production du forage ce qui a entraîné un abaissement du niveau de la nappe. Après avoir descendu la pompe d'une dizaine de mètres nous avons retrouvé un débit suffisant qui a cependant nettement diminué en octobre et novembre.

Enfin les villages de Pinet, Coudols, Ladepeyre, Saint Symphorien et Le Coudol ne sont pas équipés de station d'épuration. Le coût d'ordre pour une station d'épuration dite de hameau est 100 000 à 150 000 €.

Pour compléter le tableau il faut savoir que les subventions apportées par l'Agence de l'Eau jusque dans les années 2015-2016 pour encourager et aider les collectivités à réaliser leurs projets d'investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sont de plus en plus incertaines sinon inexistantes, surtout si les communes exploitent leur réseau en régie communale au niveau de la production, de l'adduction et de la distribution de l'eau.

Les habitants de notre commune sont très attachés au statut de « gestion en régie du service de l'eau » assuré par leur municipalité. Ce mode de gestion permet de maîtriser le prix du service de l'eau et surtout de diriger la totalité des excédents budgétaires sur l'investissement.

La loi NOTRe a planifié le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les Communautés des Communes (CC) pour 2020 en laissant la possibilité aux conseils communautaires de repousser cette date à 2026 dès lors que 20% des conseillers communautaires qui représentent 25 % de la population s'y opposent. C'est cette orientation qui a la préférence de notre CC, car il n'y a pas d'organisation en place à son niveau pour assumer ces compétences à brève échéance. Cette orientation laisserait encore 8 ans de gestion de l'eau à notre commune, sans pour autant préjuger des choix qui seront arrêtés par la CC après transfert des compétences.



Les orientations retenues et affichées par le conseil municipal, en termes de mode de gestion du service de l'eau et d'investissements

L'instabilité des choix gouvernementaux et par conséquent des collectivités territoriales ne nous laissent pas la possibilité d'imaginer un avenir à 8 ans. Le conseil municipal a été élu pour assurer une gestion en « bon père de famille » des intérêts de notre commune et de ses citoyens. L'objectif est donc de mener tous les investissements qui sont nécessaires pour garantir en qualité et en quantité la ressource en eau de notre commune en s'assurant de la pérennité des dépenses engagées. Une large réflexion menée sur le service de l'eau au sein du conseil qui s'est appuyée sur l'expertise des employés municipaux a permis de dégager 4 orientations à l'unanimité des conseillers.

Orientation 1 : maintien du statut en régie

Le conseil municipal a décidé de maintenir le statut en régie. Basculer vers une solution fermage nous conduirait à perdre toutes les recettes liées à l'eau, en revanche nous conserverions le volet assainissement pour lequel les recettes sont insuffisantes.

Orientation 2 : poursuite de l'opération cœur de village, réseaux humides

Le conseil municipal a décidé de s'inscrire dans la poursuite de ce projet décidé par les mandatures précédentes mais se limitera à la réalisation des tranches Minier et Barry-Portail, car l'Agence de l'Eau ne respecte plus son engagement en matière de subvention, les 60 000 € accordés initialement sont remis en cause.

Orientation 3 : sécurisation de la ressource

Les périodes de sécheresse observées sur ces 20 dernières années, avec le risque important de récurrence lié au changement climatique, nous conduisent tout naturellement à prendre des dispositions préventives pour pallier la diminution de la ressource.

La solution qui apparaît la plus simple et la plus sûre pour sécuriser l'alimentation en eau est de relier notre réseau au réseau du Syndicat du Ségala. La liaison principale établie au nord de la commune à hauteur de Ronsignac sera réalisée en fonte diamètre 90 mm. Cet investissement sera pérenne, quelle que soit la solution de gestion retenue à partir de 2026. En cas de défaillance de notre ressource propre le Syndicat du Ségala nous fournira l'eau momentanément. Le Syndicat du Ségala pratique peu ce mode de vente d'eau. C'est parce que nous sommes dans un cadre de réciprocité que le Syndicat a accepté notre demande de sécurisation. Nous alimentons en continu une partie du réseau d'Ayssènes à partir de Faet, il nous alimente ponctuellement par Ronsignac. Les consommations d'eau seront facturées au même tarif.

Nous n'avons aucune d'aide de l'Agence de l'Eau sur ce type d'opération car nous n'abandonnons pas tout ou partie de nos captages.

Orientation 4 : la modernisation et la mise en conformité du réseau

Le fait de ne pas disposer, de plans détaillés et précis de notre réseau, de mesure des flux (prélevés,

distribués, non comptabilisés), d'aide à la recherche des fuites, nous pénalise auprès de l'Agence de l'Eau. C'est pour cette raison que nous nous sommes lancés dans un travail de mise à jour des plans avec l'aide du SMICA et du Conseil départemental et que nous avons décidé d'ajouter des compteurs de secteur sur le réseau.

Le choix de maintenir notre approvisionnement localement nous impose selon l'Agence Régionale de Santé (ARS) de régulariser la protection de nos captages. Nous étudions cette demande mais nous n'effectuerons des dépenses que si nous pouvons prétendre à des subventions car une analyse de risques sur nos 11 points de captage (dont certains remontent aux années 1960) ne met pas en évidence de risques majeurs et importants vus leur situation géographique et la nature des activités agricoles.

L'état des châteaux d'eau du point de vue des composants hydrauliques et l'obligation de désinfection annuelle des réservoirs nécessitent de commencer dès 2018 les travaux de modernisation correspondants.

Programme travaux et coût période 2018-2019

Le volume des dépenses à consacrer aux volets eau et assainissement sur 2018 – 2019 pour financer la poursuite de l'opération cœur de village, la sécurisation de la ressource, et initialiser la modernisation du réseau est de 440 000 €. Hors une subvention de 20 000 € du Conseil Départemental sur le volet assainissement nous n'avons aucune autre subvention en perspective. Le financement correspondant serait donc constitué de fonds propres et d'un emprunt de 150 000 €.

Le prix du service de l'eau pour notre commune

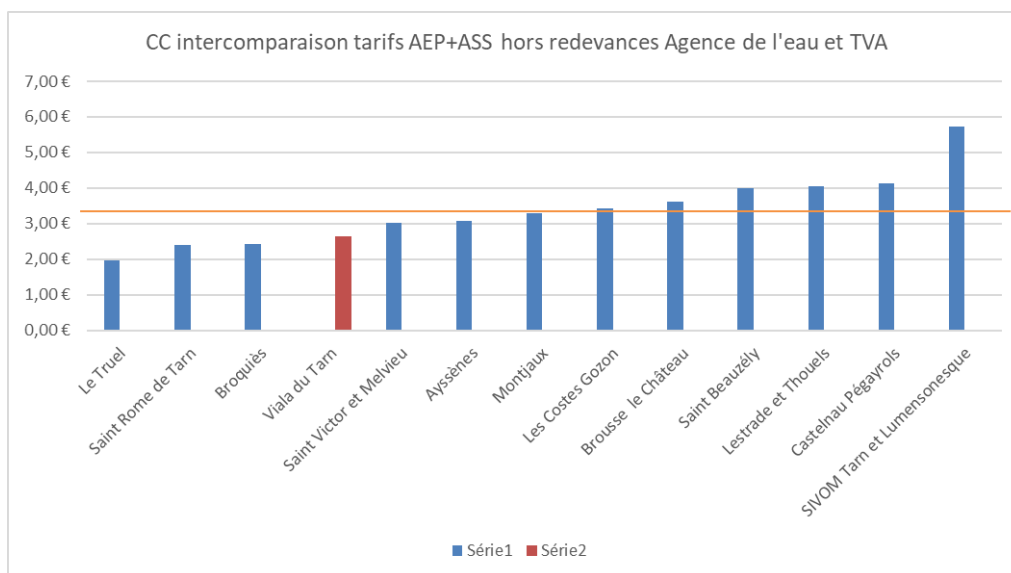
En 2010 le prix de l'eau a été augmenté de 5% pour faire face aux nouveaux emprunts contractés pour financer la première partie de l'opération « Cœur de village » et l'assainissement a été augmenté de 0.20 € en 2015 afin que nous puissions bénéficier de la prime de la performance épuratoire qui 3 ans après est réduite de 70%.

Au 1er avril 2018 le Conseil Municipal à l'unanimité des 14 conseillers présents a voté une augmentation globale de 5,6 %. Cette augmentation sera effective pour les parts fixes AEP et ASS en juillet-août 2018 et appliquée sur les parts variables AEP et ASS pour les consommations de novembre 2018 à novembre 2019 (facture 2019). Cette revalorisation progressive des tarifs sur 2018-2019 devrait compenser les dépenses liées au nouvel emprunt de 150 000 €.

Inter comparaison coût global AEP + ASS entre les communes de notre CC (hors TVA et redevances agence de l'eau)

L'inter comparaison du coût du service de l'eau au 1/4/2018 nous situe dans le groupe des 4 communes aux tarifs les plus faibles, dont une seule présente un écart significatif de 0.66 €/m³, c'est la commune du Truel (très favorisée financièrement). Nous sommes à 2.63 €/m³ AEP et ASS confondus pour une moyenne de 3.35 €/m³ au niveau de la CC. En 2026 la CC pourrait décider d'une convergence des tarifs.

Entité organisatrice	AEP			ASS			AEP+ASS
	Part fixe AEP en €	Part variable AEP en €	Prix au m ³ pour 120 m ³	Part fixe ASS en €	Part variable ASS en €	Prix au m ³ pour 120 m ³	Prix total pour 120 m ³
Le Truel	40,00 €	0,70 €	1,03 €	33,00 €	0,66 €	0,94 €	1,97 €
Saint Rome de Tarn	49,00 €	1,00 €	1,41 €	48,00 €	0,60 €	1,00 €	2,41 €
Broquiès	70,00 €	0,85 €	1,43 €	70,00 €	0,40 €	0,98 €	2,42 €
Viala du Tarn	74,90 €	1,12 €	1,74 €	42,80 €	0,53 €	0,89 €	2,63 €
Saint Victor et Melvieu	45,00 €	1,40 €	1,78 €	0,00 €	1,25 €	1,25 €	3,03 €
Ayssènes			1,97 €	32,00 €	0,85 €	1,12 €	3,09 €
Montjaux			1,97 €	78,00 €	0,66 €	1,31 €	3,28 €
Les Costes Gozon	99,60 €	1,89 €	2,72 €	60,00 €	0,20 €	0,70 €	3,42 €
Brousse le Château			2,67 €	40,00 €	0,60 €	0,93 €	3,60 €
Saint Beauzély	90,00 €	1,40 €	2,15 €	90,00 €	1,10 €	1,85 €	4,00 €
Lestrade et Thouels			2,67 €	70,00 €	0,80 €	1,38 €	4,05 €
Castelnau Pégayrols	120,00 €	1,30 €	2,30 €	135,00 €	0,70 €	1,83 €	4,13 €
SIVOM Tarn et Lumensottesque	66,56 €	1,99 €	2,54 €	99,00 €	2,35 €	3,18 €	5,72 €



**L'eau : paisible rivière
ou pluie torrentielle dévalant les ruelles**





Citacions (tròces de tèxtes tirats dels libres mensonats en bas)

« Une constatation s'imposa : tre la debuta tant coma a cadunas de sas relanças, aquesta guèrra a vocacion religiosa agèt de consequéncias politicas beneficas a la corona francesa. Tant qu'òm es en drech de se demandar se lo catarisme foguèt pas un pretèx qu'ajudèt a la conquista militara e l'anexion. Un escat de rasons butan a parlar pas directament de « premedicacion » de la part de la reialtat francesa. Mas amb Blanca de Castilha (esposa de Sant-Loís) la reialtat se trachèt que la crosada aviá fach lo lièch de la conquista ».

Sintèsi personala d'un passatge tirat de « L'épopée cathare » de Michel Roquebert

« Menada a l'origina par traire d'Occitània l'eresia catara, la crosada se càmbia lèu en guèrra devastatriz de conquista. Opausa defensors de la civilisacion occitana e assatjants venguts del Nòrd, es a dire los « Franceses ». A son cap, jol pretèx de la fe, fissat per son ambicion personala, Simon de Montfòrt, fanatic e crusèl, s'apodera gaireben tot Lengadòc, e rauba los titòls e bens de Raimon VI ».

Tirat de « La tragédie cathare » de Georges Bordonove

« En 1204, la poèsia d'òc es a la cima de sa glòria. Las autras poèsias europèas utilizan sa tematica. La quita lenga del trobar es acceptada coma lenga del genre liric amorós tant en Itàlia del Nòrd qu'en Catalonha.

Es dins e contra aquesta glòria qu'intervenon los eveniments de la crosada, destrusissent dins un vintenat d'ans lo centre del raionament. Destruction del dedins, dins la mesura que la preséncia d'una polícia eclesiastica de la fe e de las mors rendiá malaisit l'exercici mondan e « scandalós » de la poèsia amorosa. Une data importanta es aquela de 1229 : l'Inquisicion es alara institucionalisada ; pels poètas lo mond s'es escurcit.

Tirat de « Histoire d'Occitanie » jos la direccion d'André Armengaud e Robèrt Lafon.

Citacions (extraits de textes tirés de livres mentionnés en dessous)

« Une constatation s'impose : depuis le début comme à chacune de ses reprises, cette guerre à vocation religieuse eut des conséquences politiques bénéfiques à la couronne française. A tel point qu'on est en droit de se demander si le catharisme ne fut pas un prétexte pour justifier la conquête militaire et l'annexion. Un faisceau de raisons pousse à parler de préméditation de la part de la royauté française. Mais avec Blanche de Castille (épouse de Saint-Louis), la royauté se redit compte que la croisade avait fait le lit de la conquête.

Synthèse personnelle d'un passage tiré de l'épopée cathare » de michel Roquebert

Menée à l'origine pour extraire d'Occitanie l'hérésie cathare, la croisade se transforma rapidement en guerre dévastatrice et de conquêtes. Elle opposa les défenseurs de la civilisation occitane et les assaillants venus du Nord, c'est-à-dire les Français. A sa tête, sous le prétexte de la foi, aiguillonné par son ambition personnelle, Simon de Montfort, fanatique et cruel, s'empara en fait de tout le Languedoc et vola ses titres et biens à Raymond VI.

Tiré de « La tragédie cathare » de Georges Bordonove

En 1204, la poésie occitane est à l'apogée de sa gloire. Les autres poésies européennes utilisent sa thématique. La langue elle-même des troubadours est reconnue comme langue du genre lyrique amoureux tant en Italie du Nord qu'en Catalogne. C'est dans et contre cette gloire qu'interviennent les événements de la croisade, détruisant en une vingtaine d'années le centre du rayonnement. Destruction par l'intérieur dans la mesure où la présence d'une police ecclésiastique de la foi et des meurs rendait difficile l'exercice mondain et « scandaleux » de la poésie amoureuse. Une date importante est celle de 1229 : l'Inquisition est alors institutionnalisée ; pour les poètes, le monde s'est obscurci.

Tiré de « Histoire d' Occitanie sous la direction d'André Armengaud et Robert Lafon



Un trovador : Bernat de Ventador

Nascut en 1125 en Corrèze e un del pus conegut dels trovadors occitans



Daude de Pradas est un troubadour originaire « d'un bourg du Rouergue du nom de Prades à quatre lieues de Rodez ». Il vécut dans les trois premiers quarts du XIII^e siècle